

Cette CAPA d'avancement accéléré d'échelon est la première commission dans le cadre de la mise en place de la nouvelle carrière. Ce déroulement de carrière pour la classe normale se rapproche de nos mandats d'avancement à rythme unique, limitant à deux ans maximum les écarts entre les collègues au lieu de dix ans dans l'ancienne carrière. Cependant cela demeure insuffisant ! Les rendez-vous de carrière qui ont commencé cette année pour les commissions de l'année prochaine devraient limiter les injustices découlant notamment des rythmes d'inspection inégaux trop souvent dénoncés lors des CAPA précédentes. Afin de déterminer les 30% de collègues bénéficiant d'une accélération de carrière, ce seront à l'avenir les avis émis à l'issue de ces rendez-vous de carrière qui permettront de répartir les collègues.

Nous avons ainsi des questions qui restent toujours sans réponse : Comment les avis seront transformés en critères objectifs de choix ? Comment garantir une représentation équilibrée des personnels promus ? Quelles mesures ont été pensées pour les collègues qui n'auront pas pu avoir un rendez-vous de carrière car ils étaient par exemple en congés ? Il est décisif que les réponses à ces questions apportent aux collègues des garanties d'égalité de traitement et de transparence.

Nous avons évoqué la possibilité pour les collègues lors du groupe de travail du 16 octobre 2017 de choisir la division avec laquelle le rendez-vous de carrière aurait lieu afin d'avoir un échange constructif avec l'IPR. Nous réitérons notre demande afin que le rendez-vous de carrière serve réellement à accompagner chaque collègue et permette une véritable discussion, sans cependant le mettre en difficultés ou en état de stress. L'inspection en classe doit conserver sa spécificité pédagogique tout en évoluant. Le document préparatoire n'étant pas une obligation, il ne doit pas servir de prétexte à une évaluation par compétences. Il faut au contraire que ce rendez-vous soit recentré sur la pédagogie et le contenu disciplinaire.

Concernant les promotions d'avancement d'échelon de cette année, nous retrouvons encore une fois les inégalités que nous dénonçons les années précédentes. Nous dénonçons à nouveau des différences au niveau des disciplines. Par exemple, il vaut mieux être professeur-e d'Histoire-Géographie plutôt que professeur-e d'Anglais si l'on souhaite être promu à l'échelon 7 en bénéficiant d'une accélération de carrière. Ces inégalités entre disciplines se retrouvent si l'on se penche sur l'accélération de carrière pour passer de l'échelon 8 à 9 : comment expliquer que moins de 10% de collègues enseignant les Sciences Physiques promouvables puissent bénéficier de cette accélération contre 50% des collègues enseignant l'Histoire-Géographie ? La promotion de cette année fonctionnant encore avec la note pédagogique et administrative, tous ces déséquilibres s'expliquent par des retards d'inspection dans certaines disciplines dues aux conditions d'exercices de nos collègues. Par exemple, il est bien difficile de savoir à l'avance où se trouvera un-e TZR à une date donnée, pour pouvoir le ou la rencontrer. La mise en place des rendez-vous de carrière, à des périodes fixées pour tout le monde est censée corriger certaines de ces inégalités ; cependant nous défendons toujours l'idée que l'avancement doit être totalement déconnecté de l'évaluation. Cette rencontre avec l'inspecteur constitue pour chaque collègue un véritable accompagnement dans sa carrière, et en aucun cas une inspection sanction. Nous y serons extrêmement vigilant-e-s ! Nous souhaitons un avancement dans la carrière le plus juste et le plus favorable pour chacun-e de nos collègues.

Nous en profitons donc pour attirer votre attention sur le fait que le PPCR ouvre une autre perspective pour les fins de carrière en portant l'indice terminal de la hors classe à l'indice 821 grâce à la création d'un 7^{ème} échelon, indice se rapprochant de celui obtenu à l'entrée de la classe exceptionnelle (830). Cependant, cette perspective de valorisation de carrière initialement prévue pour 2020 a été repoussée à 2021 par le gouvernement, mettant encore à mal le pouvoir d'achat des fonctionnaires de façon comparable à la prime dite GIPA. L'accès à la classe exceptionnelle reste la seule perspective de revalorisation pour les collègues en fin de carrière, leur permettant ainsi d'améliorer le montant de leur future pension. C'est donc une raison supplémentaire qui nous conduit à dénoncer tout choix de critères ne visant pas à promouvoir les collègues les plus âgé-e-s lors de la CAPA de promotion à la classe exceptionnelle le 14 mars 2018.

N'oublions pas que les fonctionnaires, et donc les enseignant-e-s, voient leurs conditions salariales se dégrader. Ainsi, nous dénonçons le retour du jour de carence dont les différentes études avaient prouvé l'inefficacité. Nous déplorons également l'augmentation de la CSG ainsi que celle de la retenue pour pension. Nous sommes également indigné-e-s lorsque nous constatons les salaires pitoyables des enseignant-e-s débutant-e-s. Comment expliquer qu'un-e professeur-e certifié-e débutant-e ne gagne aujourd'hui que 1,25 fois le SMIC avec une qualification à Bac+5 alors qu'il/elle commençait à 2 fois le SMIC à Bac+3 en 1980 ? Nous exigeons donc un rythme d'avancement plus rapide pour les premiers échelons ainsi qu'une revalorisation salariale globale. Nous appelons donc toute la profession à rester mobilisée et à participer à la journée du 22 mars ainsi qu'à toutes les actions concernant la revalorisation salariale comme le dégel du point d'indice.

Nous resterons également mobilisé-e-s concernant l'avenir du système éducatif au travers des réformes touchant des acquis forts de notre démocratie comme la remise en cause de l'accès aux études supérieures par toutes et tous. Nous continuerons donc à combattre la sélection à l'université avec nos collègues, nos élèves et les étudiants. Nous poursuivrons nos actions pour défendre le diplôme du baccalauréat qui doit rester un diplôme national garantissant l'égalité de traitement pour tous les lycéens et lutterons contre l'instauration du « diplôme maison » qui augmentera les inégalités et favorisera une « sélection sociale » des élèves pour les études supérieures, ce que nous ne pouvons pas tolérer. Nous serons donc vigilant-e-s à chaque annonce de réforme sur le lycée, le baccalauréat, l'université et nous, SNES-FSU, continuerons d'être source de propositions en faveur d'une école plus démocratique, plus émancipatrice et plus juste pour chaque élève sur tout le territoire au sein de notre académie puis nationalement. C'est pour cela qu'aujourd'hui même, nous sommes solidaires avec les étudiants en lutte ce jeudi 15 février 2018.